

**La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal** a été fondée en 1846, et elle est régie depuis 1871 par une charte fédérale. Au 31 octobre 1978, elle avait un capital libéré et une réserve de \$43.2 millions (\$34.0 millions en 1977), des dépôts d'épargne de \$1,331.9 millions (\$1,169.8 millions) et un passif de \$1,415.5 millions (\$1,231.9 millions). L'actif comprenait \$282.2 millions (\$262.1 millions en 1977) sous forme de titres, entre autres des administrations fédérale, provinciales et municipales.

**Caisses d'épargne et de crédit.** La première caisse d'épargne et de crédit (caisse populaire) au Canada fut fondée à Lévis (Qué.) en 1900 dans le but d'encourager les gens à économiser en facilitant l'épargne et de procurer des prêts aux sociétaires qui ne pouvaient emprunter ailleurs ou qui ne pouvaient le faire qu'à prix fort. Pendant de nombreuses années la croissance a été lente; en 1911, première année pour laquelle on possède des chiffres, l'actif était de \$2 millions, et en 1940 il n'était que de \$25 millions. Toutefois, depuis lors, l'augmentation a été spectaculaire. La première loi régissant les caisses d'épargne et de crédit a été adoptée par la Nouvelle-Écosse en 1932, suivie par le Manitoba et la Saskatchewan en 1937 et l'Ontario et la Colombie-Britannique en 1938.

Les caisses d'épargne et de crédit relèvent de la compétence provinciale. Presque toutes les succursales locales dans chaque province sont rattachées à des caisses centrales exerçant leur activité dans la province. A la fin de 1977, les caisses d'épargne et de crédit à charte au Canada étaient au nombre de 3,926, et elles déclaraient 8.3 millions de sociétaires et un actif de \$18,929 millions (tableau 21.15). Le Québec, pour sa part, comptait 4.4 millions de sociétaires, soit 53% du total pour l'ensemble du Canada, et un actif global de \$8,424 millions, soit 45% de l'actif de toutes les caisses au Canada (tableau 21.16).

Les prêts en cours des caisses à la fin de 1977 ont augmenté de 28.1% sur 1976 pour atteindre \$13,607 millions. L'actif, \$18,929 millions, a augmenté de 25.5% et l'épargne, évaluée à \$17,715 millions, s'est accrue de 23.5%. Les sociétaires, au nombre de 8.3 millions, représentaient 35.6% de la population totale.

Il y avait 19 caisses centrales en 1977; ces caisses fonctionnent comme des organismes bancaires centralisés qui répondent aux besoins des caisses locales, surtout en acceptant d'elles des dépôts de fonds excédentaires et en leur assurant une source de fonds où elles peuvent emprunter quand elles ne suffisent pas à la demande locale de prêts. La plupart des centrales admettent également des coopératives comme sociétaires. Les centrales provinciales sont groupées en une Association nationale des caisses centrales d'épargne et de crédit.

A la fin de 1977, les caisses centrales avaient un actif global de \$4,253 millions contre \$3,219 millions en 1976. La majeure partie des fonds est placée dans des titres financés surtout par les dépôts à vue et à terme des sociétaires des caisses locales. L'actif global des caisses locales et centrales dépassait \$23 milliards à la fin de 1977.

## 21.2 Autres institutions financières

### 21.2.1 Sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires

Les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires sont enregistrées auprès du gouvernement fédéral ou de celui d'une province. Elles exercent leur activité en vertu des lois fédérales sur les compagnies de prêt (SRC 1970, chap. L-12) et sur les compagnies fiduciaires (SRC 1970, chap. T-16), ou en vertu de lois provinciales correspondantes.

Les sociétés de fiducie sont des intermédiaires financiers, d'une part à titre d'institutions bancaires et d'autre part à titre d'institutions fiduciaires. En tant qu'institutions bancaires, elles peuvent accepter des fonds en échange de leurs propres instruments de crédit comme par exemple les dépôts en fiducie et les certificats de placement garanti. Il s'agit là d'un service de «fonds garantis» qui ressemble beaucoup au service d'épargne des banques à charte.

Les sociétés de fiducie sont les seules sociétés au Canada autorisées à exercer une activité fiduciaire. C'est ainsi qu'elles font fonction d'exécuteurs, de fiduciaires et